



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-030**

Objet :
**Modification de la
désignation des
représentants du Conseil
Municipal auprès des
organismes extérieurs**

Rapporteur :
M. Gilles FRAYSSE

Commission plénière :
Le 5 septembre 2023

Convocation :
Le 6 septembre 2023

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	5
Votants	23

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 septembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRALT ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE ; J-P RICAUD ;

Absents représentés :
A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN
C. BOUËTARD a donné pouvoir à M. PROVOTAL
J. DJENAÏDI donne pouvoir à G. FRAYSSE
I. DOGBO donne pouvoir à F. DA SILVA
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à C. ESTREMANHO

Absents non représentés :
S. BIBARD ; B. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; S. DAVID ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2003-040 du 26 juin 2003 relative à l'adhésion à l'association dite « Coordination Gérontologique du Val d'Orge » ;

VU la délibération n°2001-036 du 27 avril 2001 nommant les membres du Conseil d'Administration de la maison de retraite CHARAINTRU ;

VU la délibération n°2020-022 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des organismes extérieurs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu d'actualiser la désignation des représentants dans les organismes extérieurs ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à majorité par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS (C. CRUEIZE ; F. DHONDT, A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE ; J-P RICAUD),

DÉSIGNE un représentant du Conseil Municipal pour siéger dans les organismes extérieurs comme suit :

CLIC du Val d'Orge

- Micheline PROVOTAL (titulaire)

Domaine de CHARAINTRU

- Micheline PROVOTAL (titulaire)

SyORP : Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle

- Gilles FRAYSSE (titulaire)
- Filipe DA SILVA (titulaire)
- Bruno ESTREMANHO (suppléant)
- Philippe WITTERKERTH (suppléant)

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 septembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

